

par un autre traité, signé par l'Angleterre, la Grèce et la Turquie, qui défend toute activité désignée à promouvoir soit l'union de Chypre avec un autre pays soit son partage;

b) la République sera gouvernée par un président cypriot grec et un vice-président cypriot turc, lesquels auront droit de veto en ce qui concerne les affaires extérieures, la défense et la sécurité et un pouvoir de remise au sujet des autres lois;

c) les Cypristes turcs auront leur administration autonome dans les cinq villes les plus importantes;

d) un Conseil des ministres, composé de sept Grecs et trois Turcs, une Chambre des représentants (avec 70 p. 100 de ses membres Cypristes grecs et 30 p. 100 Cypristes turcs) et deux Chambres communautaires constitueront les appareils législatifs de la République. L'équilibre 70-30 entre les deux communautés sera sauvegardé dans toutes les institutions publiques, sauf dans l'armée où ce sera 60-40;

e) le Royaume-Uni conserve sa souveraineté sur deux bases militaires dont le libre usage ainsi que celui d'installations dépendantes est garanti par les Gouvernements grec, turc et cypriot;

f) cette constitution de base devra entrer en vigueur avant le 19 février 1960 et à cette fin trois Commissions conjointes ont été instituées pour rédiger un projet de constitution, préparer le texte des traités rendant effectifs les Accords de Londres et réorganiser le mécanisme gouvernemental en prévision du transfert d'autorité.

### Réactions aux Accords de Londres

L'heureuse issue de la Conférence tripartite est due à la maturité politique avec laquelle les dirigeants grecs, turcs et anglais ont conduit les négociations ainsi qu'à la bonne volonté et la compréhension démontrée par les dirigeants des communautés turque et grecque de Chypre. Ces Accords ont été accueillis avec grande satisfaction au Canada où on s'inquiétait à juste titre des conséquences possibles du différend où se trouvaient mêlés trois de nos alliés de l'OTAN.

En Angleterre, le Parlement et la presse se réjouissent qu'un compromis acceptable à tous ait été atteint. Les Accords de Londres furent approuvés à l'unanimité à la Chambre des communes le 19 mars et l'opinion publique se montra satisfaite que les intérêts du Royaume-Uni soient sauvegardés par la rétention de deux enclaves à Chypre.

Les réactions en Grèce et en Turquie furent complexes. Un groupe imposant à Athènes jugea avec humeur que la Turquie tirait trop d'avantages des Accords. Le Parlement grec approuva le règlement par un vote de 178 à 118 après quatre jours d'orageux débats. En dépit des violentes critiques de l'Opposition il semble qu'en général les Accords aient été acceptés en Grèce comme une pressante nécessité et les mieux qu'on put espérer obtenir. Bien qu'en Turquie l'opinion publique et la presse aient reçu les Accords de Londres avec joie et soulagement il y eut quelques réserves d'exprimées durant les discussions parlementaires. L'Opposition ne sembla pas désireuse d'engager un débat en règle sur la question, mais elle s'inquiéta qu'un certain nombre de problèmes aient été laissés sans solution, soutenant que les garanties des-